



BILAN DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU PLAN D'ACTION 2006-2012



LE QUÉBEC ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Un défi pour l'avenir



JUIN 2007

Québec 

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	2
1. Financement du Plan d'action	3
2. L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables	4
3. Les transports	5
4. L'industrie	7
5. Les matières résiduelles	8
6. L'agriculture	9
7. Le leadership de l'État	10
8. La sensibilisation du public	11
9. L'innovation technologique	12
10. L'adaptation aux changements climatiques	13
11. Reddition de comptes	14
12. Initiatives internationales du Québec sur les changements climatiques	15
Conclusion	16

INTRODUCTION

LE 15 JUIN 2006, LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DÉVOILAIT SON PLAN D'ACTION 2006-2012 **LE QUÉBEC ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, UN DÉFI POUR L'AVENIR**. CE PLAN PRÉVOIT LA MISE EN ŒUVRE DE 24 ACTIONS DE RÉDUCTION D'ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) ET D'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES. À TERME, CES MESURES PERMETTRONT AU QUÉBEC DE RÉDUIRE DE 10 MÉGATONNES (MT) LES ÉMISSIONS QUÉBÉCOISES DE GES D'ICI 2012.

DE PLUS, GRÂCE NOTAMMENT À L'APPORT FINANCIER DE 350 MILLIONS DE DOLLARS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL DANS LE CADRE DE L'ÉCOFIDUCIE, LE QUÉBEC VISE À RÉDUIRE SES ÉMISSIONS DE GES DE 3,8 MT ADDITIONNELLES. AINSI, IL DEVRAIT AVOIR DIMINUÉ SES ÉMISSIONS DE GES DE 13,8 MT, SOIT UNE RÉDUCTION DE 6 % SOUS LE NIVEAU D'ÉMISSIONS DE 1990.

LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2006-2012 DU QUÉBEC A DÉBUTÉ DÈS LE LENDEMAIN DE SON DÉVOILEMENT. LA PREMIÈRE ANNÉE A DONC ÉTÉ FORT ACTIVE EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DE PROGRAMMES ET DE RÈGLEMENTS, DE CONSULTATIONS DIVERSES ET DE LANCEMENTS D'INITIATIVES PERMETTANT DES RÉDUCTIONS DE GES DANS LES DIFFÉRENTS SECTEURS DE L'ÉCONOMIE QUÉBÉCOISE AINSI QU'UNE MEILLEURE PRÉPARATION AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. VOICI UN APERÇU DES TRAVAUX RÉALISÉS À CE JOUR ET DES INITIATIVES QUI SERONT MISES EN ŒUVRE À COURT TERME.



1. FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION 2006-2012

Dans l'élaboration de politiques gouvernementales, la question du financement constitue toujours l'un des éléments clés. Conscient de cette réalité, le gouvernement du Québec a doté le Plan d'action 2006-2012 du Québec d'un financement à la hauteur de ses ambitions, soit un budget de 1,2 milliard de dollars jusqu'en 2012. Ce budget sera financé par une redevance sur les carburants et les combustibles fossiles. Cette redevance est une première en Amérique du Nord et constitue l'un des éléments novateurs du Plan d'action.

En décembre 2006, une première étape de la mise en place de ce mécanisme était franchie grâce à l'adoption de la Loi concernant la mise en œuvre de la stratégie énergétique du Québec et modifiant diverses dispositions législatives. Cette loi accorde notamment à la Régie de l'énergie les pouvoirs nécessaires pour mettre en place, par voie réglementaire, le mécanisme de prélèvement de la redevance qui financera le Plan d'action. Le 6 juin 2007, le gouvernement a déposé, en vue de sa publication dans la *Gazette officielle du Québec*, le projet de règlement qui instaurera le mécanisme. La période de consultations sur ce projet de règlement est de 45 jours. Ainsi, il devrait être adopté d'ici la fin du mois d'août 2007. La Régie de l'Énergie transmettra alors l'avis de cotisation aux distributeurs de carburants et combustibles fossiles, qui devront payer leur premier versement à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs avant le 1^{er} octobre 2007. Le règlement prévoit en effet que la redevance est payable annuellement en quatre versements égaux le premier jour de chaque trimestre. La ministre versera les montants reçus dans le Fonds vert qui seront alors disponibles pour financer les mesures du Plan d'action.

Toutefois, il est important d'indiquer que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a obtenu de son homologue du ministère des Finances une avance de fonds de l'ordre de 22 millions de dollars pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action. Cette avance de fonds permettra de lancer plusieurs programmes de financement prévus dans le cadre du Plan d'action en attendant que les montants provenant de la redevance sur les carburants et combustibles fossiles soient versés au Fonds vert.

Enfin, les programmes qui bénéficieront de la somme de 350 millions de dollars provenant de l'écoFiducie fédérale, tel que le mentionne le Plan d'action, seront connus à l'automne 2007. Ce financement additionnel permettra de bonifier certaines mesures du Plan d'action ainsi que de financer de nouvelles initiatives de réduction de GES.



2. L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'efficacité énergétique accrue des bâtiments constitue l'une des pratiques les plus avantageuses, sur le plan économique, pour lutter contre les changements climatiques. Le Québec a bien compris cet atout et a entrepris une refonte en profondeur de son code du bâtiment. Des évaluations techniques et économiques ont été réalisées en 2006 et des consultations du milieu sont en cours. Le projet de règlement proposant les nouvelles normes à caractère énergétique pour le Code de construction du Québec sera soumis au gouvernement au printemps 2008.

Le Plan d'ensemble en efficacité énergétique et nouvelles technologies (Plan d'ensemble) sera déposé par l'Agence de l'efficacité énergétique à la Régie de l'énergie à l'automne 2007 et présentera les cibles et les priorités d'action triennales en vue d'améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels dans le secteur des affaires (mesure 1).

Enfin, le 10 mai 2007, le gouvernement a annoncé la création d'un nouveau programme de décontamination des terrains, le programme ClimatSol, qui favorisera l'intégration de mesures ayant un impact réel et mesurable sur la réduction de la consommation énergétique des bâtiments et sur la réduction des émissions de GES dans les projets de développement de ces terrains. Bien que cette mesure ne soit pas spécifiquement prévue au Plan d'action, elle constitue une initiative additionnelle du gouvernement du Québec qui vise à inciter les municipalités à développer leur territoire dans une perspective de développement durable et de lutte contre les changements climatiques. Ainsi, l'efficacité énergétique accrue des bâtiments, les énergies renouvelables émergentes et l'augmentation de la surface végétalisée (arbres,

arbustes, toits verts) seront parmi les objectifs du programme qui sera lancé dès le début de l'été 2007 (mesure 1).

En matière de développement d'énergie renouvelable, on signale de nouvelles mises en service de 480 MW d'hydroélectricité (Eastmain-1), de 109,5 MW d'énergie éolienne (parc de Baie-des-Sables) et de 39,4 MW d'énergie provenant de l'achat d'électricité de papetières (biomasse), et ce, d'avril 2006 à mai 2007. Les émissions évitées grâce à ces projets sont de 1,1 Mt pour cette année et récurrentes sur les suivantes.



3. LES TRANSPORTS

Le domaine des transports est certes celui qui a été le plus ciblé dans le cadre du Plan d'action 2006-2012. En effet, près de 80 % du budget y est consacré, et pour cause. Les émissions de ce secteur d'activité ont augmenté de 20 %, de 1990 à 2003, et représentent 38 % des émissions au Québec. Ainsi, huit mesures du plan québécois sont consacrées à la réduction des émissions de GES dans le secteur des transports et deux d'entre elles ont fait l'objet d'annonces gouvernementales depuis un an :

- En septembre 2006, le gouvernement a annoncé un investissement de 1,5 million de dollars dans la réalisation de travaux d'agrandissement du port de Sept-Îles afin de favoriser le transport des marchandises par la voie navigable du Saint-Laurent (mesure 8).
- En mars 2007, le gouvernement a annoncé des investissements de 16,5 millions de dollars, en collaboration avec le gouvernement fédéral et les sociétés de transport concernées, pour des initiatives novatrices de transport en commun, dont la mise en service d'autobus électriques dans le Vieux-Québec, à Québec, et d'autobus hybrides à Gatineau et Montréal (mesure 6).

De plus, en juin 2006, le gouvernement a adopté la Politique québécoise du transport collectif et en février 2007, il a amorcé sa mise en œuvre. Rappelons que cette politique vise à accroître de 8 % l'achalandage du transport en commun au Québec d'ici 2012. Ainsi, cinq programmes de soutien au transport collectif dans les centres urbains et en milieu rural ont été approuvés par le Conseil des ministres :

- le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes pour lequel le gouvernement a autorisé un niveau d'investissement de 1,461 milliard de dollars dans son Programme triennal d'immobilisation (PTI);

- le Programme d'aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, qui dispose d'une somme de 504 millions d'ici 2009-2010;
- le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration des services en transport en commun financé par le Fonds vert, de l'ordre de 100 millions de dollars par année (mesure 6);
- le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, qui dispose d'un budget annuel de 11 millions de dollars provenant du Fonds vert (mesure 6);
- le Programme de subventions à l'adaptation des taxis et des autocars interurbains pour le transport des personnes se déplaçant en fauteuil roulant, qui dispose d'une somme de 3 millions de dollars annuellement provenant également du Fonds vert (mesure 6).

Deux autres programmes devraient être adoptés d'ici les prochaines semaines, soit :

- le Programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile (mesure 7), dont le budget annuel est de 11 millions de dollars, et
- le Programme d'aide gouvernementale à l'amélioration de l'efficacité énergétique dans le transport routier des personnes, dont le budget annuel est de 5 millions de dollars.

Parmi ces sept programmes, les cinq derniers seront alimentés par le Fonds vert et seront lancés très prochainement, grâce notamment à l'avance de fonds de 22 millions de dollars. Les deux premiers sont des mesures additionnelles au Plan d'action.



En matière de production d'éthanol, le gouvernement souhaite s'appuyer sur la production d'éthanol à partir de la biomasse agricole, forestière et urbaine plutôt que sur la production de ce biocarburant à partir du maïs-grain. Cette production nécessite le recours aux technologies de production de deuxième génération en émergence et le perfectionnement des technologies de production d'éthanol cellulosique.

Le Québec est bien positionné pour réussir dans ce domaine et développer une industrie de production d'éthanol cellulosique : la matière première est disponible, nos universités disposent d'une expertise scientifique reconnue en Amérique du Nord et des synergies intéressantes sont possibles avec l'industrie des pâtes et papiers, laquelle est bien implantée au Québec.

En juin 2007, le gouvernement a donc annoncé la création d'une chaire de recherche industrielle en éthanol cellulosique à l'Université de Sherbrooke, en collaboration avec des partenaires des secteurs industriel et technologique ainsi que la mise en place de deux usines de démonstration de production d'éthanol cellulosique, dont la production débutera dès 2010. La chaire de recherche bénéficiera d'un budget total de plus de 6 millions de dollars sur cinq ans, y compris une subvention de 1,5 million de dollars du gouvernement du Québec, alors que les deux usines de démonstration jouiront d'un budget total de près de 20 millions de dollars sur cinq ans, dont 5 millions de dollars proviendront du gouvernement du Québec.

Ces investissements contribueront à l'atteinte de l'objectif de fournir 5 % d'éthanol dans l'ensemble des ventes de carburants au Québec d'ici 2012. Ils contribueront également à atteindre l'objectif de réduction des émissions de GES de 780 kt de gaz carbonique équivalent (CO₂ eq.) en 2012.

Sur le plan réglementaire, le projet visant à réglementer les émissions de GES des véhicules automobiles, à l'instar de la norme californienne, est en cours de rédaction en vue d'une prépublication d'ici décembre 2007 (mesure 3). En ce qui a trait à la réglementation sur l'activation des limiteurs de vitesse à 105 km/h pour les camions (mesure 10), des études de modélisation sont actuellement en cours pour évaluer l'impact d'une telle mesure à l'échelle canadienne.

Enfin, un projet de programme de soutien aux municipalités qui souhaitent adopter un règlement contre la marche au ralenti des véhicules (mesure 5) a été élaboré par le gouvernement et a fait l'objet d'une consultation auprès de plusieurs municipalités et villes. Les modalités du programme ayant été favorablement accueillies par le milieu municipal, ce programme pourra être lancé au cours des prochains mois.

En matière de soutien financier pour le transport des personnes, notons l'octroi, en vigueur depuis mars 2007, d'un remboursement de taxe de 2 000 \$ pour l'achat de certaines catégories de voiture hybride (6 litres et moins au 100 km). Bien que cette mesure ne soit pas spécifiquement dans le Plan d'action, elle constitue une initiative additionnelle du gouvernement du Québec qui vise à soutenir financièrement les citoyens qui souhaitent contribuer à la lutte contre les changements climatiques.



4. L'INDUSTRIE

Le secteur industriel québécois est parmi les plus performants au Canada en matière de réduction d'émissions de GES. De 1990 à 2003, les grands émetteurs industriels québécois ont réduit leurs émissions de 10 %. Toutefois, ce secteur contribue à 31 % des émissions de GES du Québec et il est important de poursuivre les efforts visant à améliorer les procédés industriels afin de diminuer les émissions de GES et d'accroître la performance énergétique des entreprises.

À cette fin, le gouvernement a entrepris des négociations avec les grandes associations industrielles du Québec afin de conclure des ententes de réduction de GES d'ici 2012 (mesure 11). La première de ces ententes sera annoncée en juin 2007. Cette entente permettra des réductions importantes d'émissions de GES d'ici 2012. La négociation d'ententes avec deux autres secteurs industriels québécois a également débuté.

Par ailleurs, le gouvernement a publié, en 2006, le projet de règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère. Ce règlement devrait être publié à l'automne et viendra consolider ce qui se fait déjà au Québec depuis plusieurs années en matière d'inventaire.

Enfin, le personnel du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a été formé au début de 2007 sur l'application du Règlement sur les halocarbures et plus de 4 000 travailleurs ont reçu une qualification environnementale leur permettant de manipuler et d'utiliser des halocarbures. Rappelons que le Règlement sur les halocarbures permet d'assurer une meilleure gestion de ces substances au Québec et prévoit notamment le bannissement à terme de l'utilisation de tous les chlorofluorocarbures (CFC) et des halons.



5. LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

En matière de captage et de valorisation des biogaz, les activités vont bon train pour assurer la réduction de GES dans le secteur des matières résiduelles. Le Règlement sur l'incinération et l'enfouissement des matières résiduelles est en vigueur et devrait permettre des émissions évitées de l'ordre de 500 000 tonnes de CO₂ éq. d'ici 2012 (mesure 13). Signalons que le Québec est l'une des rares provinces à réglementer le captage et le brûlage des biogaz et sa réglementation est de loin la plus sévère au Canada.

Par ailleurs, grâce à l'avance de fonds obtenue pour accélérer la mise en œuvre du Plan d'action, le MDDEP lancera très prochainement le programme Biogaz, un programme prévoyant un incitatif économique visant des réductions de GES générés par les sites d'enfouissement qui ne sont pas soumis à la réglementation québécoise (mesure 14). Pour être admissibles, les projets devront permettre, d'ici 2012, des réductions réelles, mesurables et vérifiables d'émissions de gaz à effet de serre.



6. L'AGRICULTURE

Les émissions de GES du secteur agricole au Québec sont demeurées relativement stables depuis 1990. Cependant, on estime qu'en continuant d'améliorer la productivité agricole et en intensifiant l'adoption de nouvelles pratiques et de technologies respectueuses de l'environnement, le secteur agricole contribuera à la réduction des émissions de GES. Donc, en matière d'agriculture, le Plan d'action prévoit la réduction de 300 000 tonnes de CO₂ éq. d'ici 2012.

Mentionnons que l'enjeu sur les changements climatiques a été intégré au nouveau Plan d'action concerté sur l'agroenvironnement et la cohabitation harmonieuse 2007-2010, fruit du partenariat entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le MDDEP et l'Union des producteurs agricoles (UPA). À cet égard, un volet de ce plan cible spécifiquement la réduction des émissions de GES, l'efficacité énergétique et l'adaptation aux changements climatiques dans le secteur agricole.

Pour y répondre, le gouvernement élabore actuellement un programme de financement visant la réduction d'émissions de GES qui inclut notamment des mesures pour le traitement des fumiers et la valorisation énergétique de la biomasse en milieu agricole (mesure 15). Ce programme, doté d'un budget de 24 millions de dollars provenant du Plan d'action, sera lancé à l'automne 2007. En plus des mesures d'appui aux investissements, des activités de sensibilisation et d'accompagnement seront mises en œuvre pour encourager le secteur agricole à l'adoption des meilleures pratiques pour réduire les émissions de GES.

De plus, une étude sur l'adaptation aux changements climatiques, qui réunit l'expertise des divers acteurs du secteur de la pomiculture au Québec, a débuté en 2006 et se poursuivra jusqu'en 2008.

Par ailleurs, le Programme favorisant l'utilisation de sources d'énergie non conventionnelles dans l'industrie serricole a permis d'allouer près de 5 millions de dollars à une quarantaine de projets pour soutenir les initiatives environnementales du secteur serricole conduisant à la réduction ou à l'évitement des GES d'environ 68 000 tonnes de CO₂ éq. annuellement. Notons parmi ces réalisations un important complexe serricole d'une superficie de 5,1 hectares qui permettra de valoriser les biogaz du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès. Ces biogaz serviront à chauffer le complexe serricole ainsi qu'à fournir le CO₂ nécessaire à la croissance des plantes en culture hydroponique. La technologie qui sera exploitée contribuera à réduire annuellement les effets polluants occasionnés par l'équivalent de 4 millions de mètres cubes de méthane.



7. LE LEADERSHIP DE L'ÉTAT

En matière d'exemplarité gouvernementale, un projet pilote de « programme employeur » est en voie d'être implanté au MDDEP (mesure 17). Ce programme vise à réduire les émissions de GES occasionnées par les déplacements des employés pour se rendre au travail. Une fois la phase pilote terminée, ce programme sera étendu à l'ensemble des ministères du gouvernement du Québec.

Par ailleurs, de nombreuses initiatives ont été mises en place en vue d'améliorer l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (mesure 16), des initiatives qui s'ajoutent aux efforts déjà déployés dans ce secteur. Ainsi, une enveloppe d'investissement de 200 millions de dollars, à raison de 20 millions de dollars par année sur 10 ans, a été dégagée pour favoriser la réalisation de travaux dans les établissements des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation. La Société d'habitation du Québec (SHQ) et la Société immobilière du Québec (SIQ) sont également sensibilisées à la question et ont réalisé des initiatives dans leurs parcs immobiliers respectifs.

D'ailleurs, la SIQ a déjà réussi à réduire de 30 % les émissions de GES dans ses propriétés par rapport au niveau de 1990. Cette performance a été obtenue notamment en remplaçant les systèmes de chauffage-ventilation-climatisation énergivores par des équipements plus performants. Ainsi, 70 % de l'énergie consommée provient maintenant de l'hydroélectricité, 27 %, du gaz et seulement 3 %, du mazout. L'optimisation de la gestion électronique des systèmes électromécaniques, le recours croissant à des sources d'énergie propre telles que la géothermie ainsi que l'amélioration de l'isolation des enveloppes des bâtiments ont également contribué à ce bilan positif.

À titre d'exemple, citons la valorisation de l'électricité pour le chauffage du Complexe scientifique de Québec, qui a permis de diminuer de plus de 20 % la consommation d'énergie et de réduire de 80 % les émissions des GES de cet immeuble, ce qui lui a valu de remporter récemment l'un des deux prix Hydro-Québec en efficacité énergétique. L'autre prix a également été décerné à un édifice de la SIQ, soit le poste de la Sûreté du Québec de Lac-Beauport, un édifice où l'on utilise la géothermie.

Par ailleurs, toutes les nouvelles constructions de la SIQ dont le budget est supérieur à 2,5 millions de dollars doivent désormais être conçues et certifiées selon la certification environnementale LEED. En fonction des résultats obtenus et des nombreux projets d'amélioration en cours, la SIQ estime pouvoir atteindre l'objectif fixé par le Plan d'action 2006-2012, soit une amélioration de 10 %, d'ici 2010, de l'efficacité énergétique de ses immeubles par rapport à 2003.

Enfin, soulignons que l'Agence de l'efficacité énergétique a élaboré des outils de sensibilisation, rédigé des guides pratiques et mis au point des instruments de mesure afin d'aider les gestionnaires du secteur public à réaliser l'objectif de réduction de consommation énergétique qui leur est fixé.



8. LA SENSIBILISATION DU PUBLIC

En matière de sensibilisation du public, le gouvernement annoncera le 8 juin prochain sa participation financière à une grande campagne nationale de sensibilisation du public, qui réunira l'ensemble de partenaires environnementaux. La campagne utilisera différents moyens de communication et portera notamment sur les gestes que chaque citoyen peut poser dans son quotidien pour réduire ses émissions de GES et ainsi contribuer à la lutte contre les changements climatiques.

Le gouvernement poursuivra également son soutien aux partenaires du milieu grâce à un programme d'aide destiné aux organismes sans but lucratif qui souhaitent présenter des projets de sensibilisation et d'éducation sur la lutte contre les changements climatiques. Ce programme sera lancé au début de l'été 2007, grâce à l'avance de fonds obtenue par la ministre du MDDEP.

Les initiatives de sensibilisation prévues au Plan d'action bénéficieront d'un budget annuel de 2,080 millions de dollars jusqu'en 2012.

Enfin, le contenu de la formation destinée aux entreprises et aux organismes sur les différents systèmes de crédits de CO₂ a été déterminé et des appels d'offres pour les différents volets de la formation ont été lancés au mois de mai. La formation complète devrait être accessible aux entreprises et aux organismes dès l'automne 2007.



9. L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

Un inventaire des programmes d'aide à la recherche et à la démonstration de technologies de lutte contre les GES a été réalisé et un état de la recherche (équipes, infrastructures et projets de recherche) visant la réduction et la séquestration des GES est en cours de réalisation. De plus, un contrat visant à réaliser un inventaire des technologies de réduction et de séquestration des GES en émergence, qui précisera le stade de développement de ces technologies, leur positionnement par rapport à la concurrence mondiale ainsi que les obstacles à leur commercialisation, vient d'être octroyé par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation. L'inventaire sera réalisé au cours de l'été 2007.

L'ensemble de ces informations permettra de déterminer les priorités de recherche à soutenir ainsi que les étapes de la chaîne d'innovation les plus difficiles à franchir pour atteindre la commercialisation. Il restera par la suite à définir les modalités opérationnelles du programme de soutien financier qui devrait être lancé d'ici la fin de l'année 2007.



10. L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les changements climatiques sont déjà en cours et malgré les efforts de réduction des émissions, ils devraient s'accroître au cours des prochaines décennies. La population, les écosystèmes et les infrastructures en subiront inévitablement les impacts et à cet égard, des mesures d'adaptation s'avèrent essentielles pour en réduire les effets négatifs.

Dans le domaine de la santé, les travaux visant la mise en place de systèmes de veille et de surveillance reliés aux épisodes de chaleur intense et aux maladies infectieuses ainsi que les analyses de besoin en ventilation/climatisation/déshumidification ont débuté et se poursuivront au cours de l'année 2007. L'établissement de la liste des îlots de chaleur et des zones à risque dans les agglomérations est en cours (mesure 21). Des mesures d'adaptation par quartier pourraient être rapidement établies et mises en place.

Par ailleurs, les plans d'intervention visant à consolider les réseaux de surveillance du climat, des ressources hydriques et des eaux souterraines ont été complétés (mesure 22). La mise en œuvre de ces plans devrait débuter dès l'automne grâce à l'avance de fonds de 22 millions de dollars. Les données recueillies seront essentielles pour valider les simulations hydro-climatiques. Concernant le sud, le bilan hydrologique pointe davantage vers une diminution de la disponibilité des ressources hydriques, alors que l'inverse pourrait être observé au nord du Québec. Les premières études d'impact des changements climatiques sur la nappe phréatique ont également débuté.

De plus, les études visant à déterminer les impacts du dégel du pergélisol sur les infrastructures urbaines et aéroportuaires sont pratiquement terminées (mesure 23). Les mesures d'adaptation expérimentales seront mises à l'essai. Les études d'impact sur les communautés nordiques sont en voie d'achèvement et serviront à établir des mesures d'adaptation spécifiques et progressives.

Enfin, les études sur la vulnérabilité des forêts et du secteur forestier aux changements climatiques ont été entreprises et se poursuivront au cours des prochaines années (mesure 24).

Par ailleurs, le gouvernement a lancé en novembre 2006 son Cadre de prévention des risques naturels et y investira près de 55 millions de dollars. Ce cadre appuiera notamment les municipalités qui souhaitent agir de manière préventive face aux principaux risques naturels pour en atténuer les impacts, dont certains sont reliés aux changements climatiques (érosion côtière accrue, inondations, glissements de terrains, etc.). À titre d'exemple, on peut estimer à plus d'un milliard de dollars la valeur des infrastructures menacées par l'érosion au cours des trois prochaines décennies. Une étude des coûts relatifs des diverses adaptations possibles est en cours. Ce cadre vient donc compléter les mesures visant l'adaptation au réchauffement planétaire qui sont prévues dans le Plan d'action.

Enfin, l'action en impact et adaptation aux changements climatiques requiert l'information la plus complète et la plus précise possible sur la météorologie du futur (séquences probables d'événements météorologiques). À cette fin, depuis 2002, des moyens importants ont été mis en place au Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (Ouranos) pour développer les capacités de simulations régionales du climat, tant en ressources humaines et en expertise qu'en puissance de calcul. En effet, plus de 20 chercheurs sont rassemblés à Ouranos, à Montréal, et se consacrent autant à l'amélioration du modèle qu'à la réalisation de projections multiples et de scénarios climatiques en fonction des besoins de l'analyse d'impact. Soulignons également qu'Ouranos a élaboré un guide d'évaluation des avantages et des coûts de l'adaptation aux changements climatiques pour aider les acteurs dans leurs prises de décisions.



11. REDDITION DE COMPTES

En matière de suivi et de reddition de comptes, le Plan prévoit qu'au plus tard dans l'année qui suit son dévoilement, les ministères et les organismes responsables de la mise en œuvre des actions soumettront au gouvernement des indicateurs qu'ils devront évaluer annuellement pour surveiller et mesurer les progrès réalisés.

Conformément à ces exigences, les ministères et organismes ont soumis à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs les indicateurs qu'ils entendent utiliser pour faire le suivi des mesures du Plan d'action. Grâce à ces indicateurs, le gouvernement pourra publier, en 2010, un état d'avancement des travaux et en 2012, un bilan final du Plan d'action.

De plus, on doit signaler que le présent bilan constitue également un outil de reddition de comptes que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs entend réaliser à chaque année jusqu'en 2012 pour rendre compte auprès de la population des résultats des mesures déployées dans le cadre du Plan d'action sur les changements climatiques.



12. INITIATIVES INTERNATIONALES DU QUÉBEC SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Québec a été très actif sur la scène internationale concernant la problématique des changements climatiques au cours de l'année 2006-2007. Outre une participation à la 2^e Réunion des Parties au Protocole de Kyoto qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) en décembre 2006, le Québec a été l'hôte d'un forum ministériel sur l'énergie et l'environnement lors de la Conférence des gouverneurs de la Nouvelle-Angleterre et des premiers ministres de l'Est du Canada. L'objectif de ce forum, coprésidé par le premier ministre du Québec, M. Jean Charest, était de discuter des liens entre la production d'énergie renouvelable, le commerce d'énergie dans la région, le transport, la protection de l'environnement et les changements climatiques. Les recommandations issues de cette rencontre visent à mieux coordonner les actions des États et des provinces dans ces domaines.

Au cours de l'année, le Québec s'est également joint au Climate Group, une organisation internationale sans but lucratif basée à Londres et vouée à promouvoir les actions des grandes multinationales et des gouvernements en matière de changements climatiques, en mettant l'accent sur les solutions et les meilleures pratiques à mettre en œuvre. Cette adhésion au Climate Group fournira au Québec une vitrine additionnelle de ses actions sur la scène internationale, tout en lui permettant de rester à l'affût des nouvelles pratiques en matière de lutte contre les changements climatiques dans les autres États fédérés.

CONCLUSION

EN RÉSUMÉ, TOUTES LES MESURES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION 2006-2012 ONT FAIT L'OBJET DE TRAVAUX INTENSES AU COURS DE L'ANNÉE 2006-2007 ET LE FINANCEMENT DU PLAN EST EN VOIE DE SE CONCRÉTISER. CERTAINES MESURES ONT PU ÊTRE LANCÉES AU PRINTEMPS 2007 OU LE SERONT AU DÉBUT DE L'ÉTÉ, GRÂCE À L'AVANCE DE FONDS OBTENUE PAR LA MINISTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARCS POUR ACCÉLÉRER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION. D'AUTRES MESURES SERONT MISES EN ŒUVRE À L'AUTOMNE, DÈS QUE LA REDEVANCE COMMENCERA À ÊTRE VERSÉE AU FONDS VERT. LES ÉTUDES PORTANT SUR L'ADAPTATION AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ONT DÉBUTÉ ENTREPRISES ET SE POURSUIVront AU COURS DES PROCHAINES ANNÉES.

CE BILAN DÉMONTRE CONCRÈTEMENT QUE LE QUÉBEC SE MOBILISE EN VUE DE RELEVER L'UN DES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX LES PLUS MARQUANTS DE NOTRE TEMPS, CONFIRMANT AINSI SON LEADERSHIP EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'ÉCHELLE NORD-AMÉRICAINNE.



Pour tout renseignement, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs :

Téléphone : 418 521-3830
1 800-561-1616 (sans frais)
Télécopieur : 418 646-5974
Courriel : info@mddep.gouv.qc.ca
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

ISBN : 978-2-550-50092-6 (version imprimée)
978-2-550-50093-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec, 2007

**Développement durable,
Environnement
et Parcs**

Québec 

